

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 13 juin 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Pierre Guilbault et de madame Christine Marion est constatée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2011, de la séance extraordinaire du 24 mai 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
 1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Rapport du comité consultatif du 24 mai 2011 et du 6 juin 2011
 2. Dérogation mineure visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence multifamiliale isolée sur le lot 441-25, portant le numéro civique 63, rue Saint-Georges, propriété de la compagnie 9206-9590 Québec Inc.
 3. Demande d'exclusion concernant le terrain de monsieur Guy Asselin, abandon des procédures
9. Présentation du projet de règlement et avis de motion
 1. Présentation du projet de règlement et avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement 6-01-2011 modifiant le règlement 6-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.
11. Affaires nouvelles
 1. Travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité
 2. Bacs roulants bleus 360 litres

3. Demande au ministère de la Famille de reconnaître la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes «Municipalité amie des Aînés»
 4. Entretien des bordures de chemins
 5. Congrès FQM
 6. Ventilation de l'hôtel de ville (reporté)
 7. Contrat d'entretien Climatisation Vallée & Fils Inc.
 8. Réparation d'une pompe à la station d'égout
 9. Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables
 10. Camp de jour - animateurs
 11. Camp de jour - Budget
 12. Fête nationale du Québec
 13. Comité de baseball
 14. Rue Breault
 15. Arbres pour aménager le parc de l'hôtel de ville
12. Varia
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-06-84

Il est proposé par Pierre Venne ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2011, de la séance extraordinaire du 24 mai 2011

2011-06-85

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2011, de la séance extraordinaire du 24 mai 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-06-86

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 108 463,21\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-97 OMH – États financiers 2010

Le conseil prend acte de dépôt du rapport financier 2010 de l'office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes. L'audit des états financiers a été réalisé par Yvan Gaudet C.A.

6. Rapport des comités

Comité sécurité publique

Monsieur Pierre Venne

Une citoyenne a rapporté une plainte et elle a été mal reçue. Après des explications avec la sécurité publique, la dame a été rencontrée. Selon le service de police, la personne aurait dû s'adresser directement au bureau de la sûreté qui aurait acheminé l'appel à qui de droit au lieu de s'adresser à un policier qui était en direction d'un appel d'urgence.

Madame Céline Geoffroy

Nous avons une excellente collaboration avec la sûreté du Québec et il y a plus de visibilité sur le territoire

Fête nationale

Madame Marthe Blanchette

Il y aura une fête nationale à Lourdes le 24 juin, un bon travail a été fait, nous devrions avoir une belle fête.

Maison des jeunes

Nous avons présentement 2 personnes en service pour aller chercher des jeunes. Nous aurons un compte-rendu mercredi de cette semaine.

Un mandat de recrutement a été donné pour 10 heures par semaine par personne pour 6 mois.

Camp de jour

Le camp de jour est de retour cette année. Il sera à l'arrière de l'hôtel de ville. En cas de mauvais temps, une salle pourra accueillir les participants.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

7.1 Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière remet un état des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier 2011 ;

Le conseil prend acte de dépôt du rapport semestriel depuis le début de l'exercice financier en cours.

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Rapport du comité consultatif du 24 mai 2011 et du 6 juin 2011

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 24 mai 2011 et du 6 juin 2011

8.2 Dérogation mineure visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence multifamiliale isolée sur le lot 441-25, portant le numéro civique 63, rue Saint-Georges, propriété de la compagnie 9206-9590 Québec Inc.

CONSIDÉRANT la demande déposée par la compagnie 9206-9590 Québec inc, représentée par M. Claude Turenne;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure vise le lot 441-25, cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth (matricule 1006-76-4542), soit la propriété située au 63, rue Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation d'une résidence multifamiliale isolée implanté à 7,42 mètres de la limite avant, soit à 0,08 mètre de moins que la distance prescrite, ce qui représente un écart de $\pm 1\%$;

CONSIDÉRANT QUE le non respect de la marge avant n'était pas intentionnel ;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semble pas causer de préjudice grave au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE de rejeter la présente dérogation mineure créerait un préjudice grave aux demandeurs, puisque le bâtiment devrait être déplacé ou démoli ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette dérogation mineure ;

En conséquence,

2011-06-87

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

De faire droit à la présente demande de dérogation mineure et ce tel que demandée afin de régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence multifamiliale isolée sur le lot 441-25, portant le numéro civique 63, rue Saint-Georges, propriété de la compagnie 9206-9590 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.3 Demande d'exclusion concernant le terrain de monsieur Guy Asselin, abandon des procédures

CONSIDÉRANT QUE le comité agricole de la MRC de Joliette n'est pas favorable pour l'instant à recommander la demande d'exclusion de Notre-Dame-de-Lourdes concernant le terrain de monsieur Guy Asselin;

2011-06-88

Il est proposé par Pierre Venne;

Et résolu :

D'abandonner pour l'instant la présente demande d'exclusion du territoire agricole concernant le terrain de monsieur Guy Asselin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Présentation du projet de règlement et avis de motion

9.1 Présentation du projet de règlement et avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus

Présentation du projet de règlement et avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville concernant le code d'éthique et de déontologie des élus

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement 6-01-2011 modifiant le règlement 6-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances

2011-06-89

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'adopter le règlement 6-01-2011 modifiant le règlement 6-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité

Soumissionnaires	Conforme	S. Pondération	Montant Taxes incluses
Asphalte générale	√	69 points	256 874,67\$
Excavation N. Majeau Inc	√	100 points	237 843,67\$
Généreux Construction	√	45 points	317 283,99\$
Les Ent. Réal Morin Inc.	√	37 points	348 196,39\$
Sintra Inc.	√	80 points	275 977,62\$

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'avis aux soumissionnaires, sera assimilée à la soumission la plus basse, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation énoncé à l'annexe «A» ;

2011-06-90

Il est proposé par Réjean Belleville ,
Et résolu :

D'accorder le mandat à Excavation Normand Majeau Inc. ayant obtenu le plus haut pointage du système de pondération et d'évaluation soit 100 points pour un montant totalisant 237 843,67\$ taxes incluses pour les travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Bacs roulants bleus 360 litres

CONSIDÉRANT QUE la MRC est le signataire du contrat de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire un achat regroupé afin d'optimiser les achats faits par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les commandes devront transiger par la MRC ;

2011-06-91

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'abroger la résolution 2011-05-68 et mandate la MRC pour l'acquisition de 30 bacs de 360 litres sans logo.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Demande au ministère de la Famille de reconnaître la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes «Municipalité amie des Aînés»

ATTENDU QUE lors des consultations publiques tenues dans le cadre du pacte rural, l'exode des aînés a été identifié comme un enjeu majeur du développement de nos communautés;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a mis sur pied le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » et que des comités sont actifs dans chacune des municipalités rurales;

ATTENDU QUE le comité de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a produit un plan d'action favorisant la rétention des aînés dans la municipalité et est actuellement en train de se réaliser;

ATTENDU QUE la conseillère madame Christine Marion et la mairesse madame Céline Geoffroy représentent la municipalité au comité « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » de la municipalité;

ATTENDU l'opportunité d'être reconnue « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés;

ATTENDU QUE la MRC procédera à une demande commune pour certaines municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE,
2011-06-92

Sur la proposition de Michel Picard,

Il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demande au ministère de la Famille et des Aînés de la reconnaître « Municipalité amie des Aînés »;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à madame Dominique Masse, conseillère en développement rural au CLD Joliette.

11.4 Entretien des bordures de chemins

2011-06-93

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De mandater monsieur Sylvain Lavallée et d'autoriser la dépense de 2 500,00\$ + les taxes / par coupe pour l'entretien des bordures de chemins comme suit :

- deux coupes dans la saison
- au 2^{ème} coup de fauchage, une coupe de branches d'arbres du chemin Mathias

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Congrès FQM

2011-06-94

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense d'inscription au congrès FQM au montant de 575\$ + les taxes / par personne pour madame Céline Geoffroy, mairesse et un autre élu(e)

Le conseil autorise le paiement des chambres, des repas des élus, du kilométrage pour le congrès sur présentation des factures à cet effet..

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Ventilation de l'hôtel de ville (reporté)

11.7 Contrat d'entretien Climatisation Vallée & Fils Inc.

2011-06-95

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de climatisation et ventilation de l'hôtel de ville à Climatisation Vallée & Fils Inc. au montant de 584,69\$ + les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Réparation d'une pompe à la station d'égout

2011-06-96

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 4 938,00\$ + les taxes pour la réparation d'une pompe à la station d'égout par Bernard Champagne Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.9. Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

2011-06-97

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Micheline Miron à signer pour et au nom de la municipalité avec la Sûreté du Québec les documents concernant l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.10 Camp de jour - Animateurs

2011-06-98

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'engager pour le camp de jour de Notre-Dame-de-Lourdes au tarif établi par les normes du travail l'animatrice :

- Amélie Brunelle pour 40 heures par semaine pour 8 semaines
- Un autre animateur(trice) pour un minimum de 20 heures par semaine pour 7 semaines.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.11 Camp de jour – Budget

2011-06-99

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 5 400,00\$ pour les sorties et le salaire de l'animatrice du camp de jour. La dépense est compensée par le revenu des inscriptions et une partie du salaire par une subvention d'Emploi-d'été Canada.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.12 Fête nationale du Québec

2011-06-100

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 5 284,86\$ pour les festivités de la fête nationale du Québec.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.13 Comité de baseball

2011-06-101

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'autoriser le comité de baseball à tenir un lave-autos le 13 août 2011 sur le terrain des loisirs pour amasser des fonds pour des équipements supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.14 Rue Breault –Contrat notarié permettant le transfert à la municipalité de la rue Breault propriété de 9219-9629 Québec Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2011-04-55 demandant la municipalisation de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE 9219-9629 Québec Inc. représenté par monsieur Sylvain Dumais désire céder à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le lot 801, du cadastre officiel de Ste-Élisabeth connu et désigné sous le nom de rue Breault ;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur Mario Fillion attestant que la construction des rues a été faite conformément au règlement de construction numéro 43-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Breault sera asphaltée au début de l'automne 2011 selon les normes exigées du règlement 43-2006 ;

2011-06-102

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'accepter la cession du lot 801, du cadastre officiel de Ste-Élisabeth connu et désigné sous les noms de rue Breault en faveur de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tel que décrit au plan préparé par Pierre Robitaille, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} septembre 2010 minute 9811 de l'arpenteur, signé par

la ministre des Ressources naturelles, le 14 mars 2011 portant le numéro de dossier 0899-1976A-55938 Plan R-9811

La mairesse, madame Céline Geoffroy et la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Micheline Miron sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.15 Arbres pour aménager le parc de l'hôtel de ville

2011-06-103

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 6 000\$ pour l'acquisition d'arbres pour aménager le parc de l'hôtel de ville.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-06-104

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».